

**Affaires Juridiques & Gestion des  
Assemblées**

Affaire suivie par **Claudine LATOUCHE**  
☎:03.27.53.75.32

Réf. : **CL / JR / I TOUBEAUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de la convocation : 14 MARS 2016**

**L'an deux mille SEIZE, le VINGT ET UN MARS à 18 h 45**

**Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE**

**Nombre de conseillers en exercice : 39**

**PRESENTS : A. DECAGNY** - J-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - N.REFFAS - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - A.NEZZARI - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCCILO - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - F. TRINCARETTO - J-Y.HERBEUVAL - M-P.ROPITAL - F. FEKIH - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L-A.DE BEJARRY

**EXCUSES ayant donné pouvoir :**

**Christian DEMUYNCK** (à Nicolas LEBLANC)  
**Jocelyne MICHAUX** (à Marie-Charles LALY)  
**Sophie CORDIER** (à Marc DANNEELS)  
**Naëlle TAJDIRT** (à Mehdi GAMRA)  
**Maryse GABET** (à Louis-Armand DE BEJARRY)

**EXCUSE :**

**Jean-Yves HERBEUVAL**

**ABSENT(E)S :**

**SECRETAIRE DE SEANCE : Xavier DUBOIS**

**OBJET N° 18 : Demande de subvention - Dotation de soutien à l'investissement public local - Revalorisations des écoles.**

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les engagements forts de la Municipalité sur la durée du mandat, de tout mettre en œuvre pour permettre la transformation des quartiers mais également d'en assurer la pérennité et la « viabilité » à l'échelle générationnelle.

Considérant le souhait de mener des actions fortes et significatives en matière d'amélioration de l'accueil des enfants au sein des équipements scolaires.

Considérant que les écoles sont fédératrices d'attractivité pour les quartiers, vecteurs de lien social et que leur qualité d'accueil apparaît comme un facteur d'épanouissement des jeunes générations par l'éducation.

Considérant la circulaire du Premier Ministre du 15 janvier 2016 qui présente cette dotation budgétaire de soutien à l'investissement public local, répartie en deux enveloppes :

- la première d'un montant de 45 627 419€, consacrée aux grands projets d'investissement des communes et des EPCI à fiscalité propre, ciblés autour de sept thématiques éligibles dont :

- la rénovation thermique (travaux visant à diminuer la consommation énergétique des bâtiments communaux),
- la transition énergétique (travaux visant à une meilleure maîtrise de la consommation énergétique ou sur une réduction de la part d'énergie dite fossile),
- la mise aux normes des équipements publics (dont la mise en accessibilité des bâtiments recevant du public).

- la seconde d'un montant de 25 402 925 €, consacrée à l'accompagnement des investissements des bourgs-centres et villes de moins de 50 000 habitants, ayant des charges spécifiques de centralité et assurant une fonction de polarité pour leur bassin de vie de proximité.

Considérant que les travaux prévus dans le cadre de la revalorisation des écoles maubeugeoises s'intègrent dans un projet global de développement du territoire et aura un effet structurant sur la qualité de vie locale.

Qu'il y a lieu de répondre à cet appel à projet bénéfique aux Collectivités Territoriales, et particulièrement à la ville de Maubeuge

**Par ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

- autoriser Monsieur le Maire ou son délégataire, à solliciter toutes les subventions utiles proposées dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement public local.

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,**

**A l'unanimité,**

- **autorise** Monsieur le Maire ou son délégataire, à solliciter toutes les subventions utiles proposées dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement public local.

**Fait en séance les jour, mois et an que dessus**

**Pour extrait conforme,**

***Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.***

**Le Maire de Maubeuge,**

**Arnaud DECAGNY**